



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau**

Affaire suivie par Valérie Michel
LET221361
Tél : 05 59 01 64 19
Mél : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **26 OCT. 2022**

Le Préfet à
Monsieur le Président de la
Communauté d'agglomération Pays Basque

Objet : Prorogation des arrêtés de DIG du 22 mai 2017 relatifs à l'entretien de la ripisylve- pôles Garazi Baïgorry et Errobi

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie des arrêtés préfectoraux prorogeant les arrêtés n° 64-2017-05-22-010 et 64-202-17-05-22-011 déclarant d'intérêt général l'enlèvement des embâcles, l'entretien et la replantation de la ripisylve des cours d'eau situés sur les pôles territoriaux Errobi et Garazi Baïgorri au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement et valant récépissé de déclaration et prescriptions spécifiques au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions réglementaires, ces arrêtés seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le département des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée de six mois et publiés au recueil des services de l'État dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

Le Préfet,

**Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général,**


Martin LESAGE

Copie :

M. le Sous-Préfet de Bayonne
M. le responsable de l'OFB